



Envoyé en préfecture le 06/05/2026
 Reçu en préfecture le 06/05/2026
 Publié le 7 mai 2026
 ID : 029-212902506-20260428-CM2026_030-DE

**Conseil Municipal du 28 avril 2026
 Extrait
 du registre des délibérations**

**Présidente : Mme Marie JAUEN
 Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mr Yves LÉVÉNEZ**

Date de la convocation : **15 avril 2026**

Affichage de la convocation : **15 avril 2026**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le mardi 28 avril 2026 à 19h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie JAUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	13
Représentés	00
Prenant pas part au vote	00
Votants	13

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Valérie DOUCEN, Amélie DUPIRE, Maëla GOURVENNEC, Thibaut Quentin HOURMAND, Marie JAUEN, Erwan LE BIHAN, Sabrina LE DUFF, Yves LÉVÉNEZ, Gérard PRÉTÉ, Luna QUEMENER, Guillaume RIOU, Gillian SALHI, Muriel SCHWARTZ.

Étai(en)t représenté(s) : -

Étai(en)t absent(s) : : Eric LE LOUARN, Clément LOSTANLEN.

**Délibération CM 2026_030
 Budget Commune : Adoption du budget primitif 2026**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de l'exercice 2026 sur les bases suivantes :

	DEPENSES				RECETTES			
	CHAPITRES			BP 2026	CHAPITRES			BP 2026
FUNCTIONNEMENT	011 Charges à caractère général			218 850,00 €	013 Atténuation de charges			8 300,00 €
	012 Charges de personnel			268 000,00 €	019 Différences sur réalisations positives			0,00 €
	014 Atténuation de produits			16 500,00 €	70 Vente de produits et prestations de service			43 600,00 €
	65 Autres charges de gestion courante			76 450,00 €	73 Impôts et taxes			469 310,00 €
	66 Charges financières			26 500,00 €	74 Dotations, subventions, participations			135 964,00 €
	67 Charges exceptionnelles			200,00 €	75 Autres produits de gestion de courante			15 000,00 €
	023 Virement à la section d'investissement			174 847,48 €	76 Produits financiers			20,00 €
	042 Opérations d'ordre de transfert entre les sections			7 800,00 €	77 Produits exceptionnels			200,00 €
	002 Résultat reporté ou anticipé			0,00 €	79 Transfert de charges			0,00 €
	68 Dotation aux provisions semi-budgétaires			200,00 €	042 Opérations d'ordres entre les sections			0,00 €
				002 Résultat reporté			116 953,48 €	
			TOTAL	789 347,48 €			TOTAL	789 347,48 €
INVESTISSEMENT	20 Immobilisations incorporelles	47 445,73 €	10 000,00 €	57 445,73 €	13 Subventions d'investissement	765 974,72 €	30 000,00 €	795 974,72 €
	204 Subventions d'équipement versées	21 570,91 €	15 000,00 €	36 570,91 €	16 Emprunts et dettes	420 000,00 €	0,00 €	420 000,00 €
	21 Immobilisations corporelles	0,00 €	126 000,00 €	126 000,00 €	10 Dotations, réserves	0,00 €	145 000,00 €	145 000,00 €
	23 Immobilisations en cours	1 189 775,27 €	181 647,48 €	1 371 422,75 €	1098 Excédent capitalisé	0,00 €	78 378,58 €	78 378,58 €
	16 Emprunts et dettes	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	27 Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	27 Autres immobilisations financières			0,00 €	024 Produits de cession		15 000,00 €	15 000,00 €
	020 Dépenses imprévues			0,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement		174 847,48 €	174 847,48 €
	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre les sections		7 800,00 €	7 800,00 €
	041 Opérations patrimoniales			0,00 €	041 Opérations patrimoniales		0,00 €	0,00 €
	001 Résultat reporté		5 561,39 €	5 561,39 €	001 Résultat reporté		0,00 €	0,00 €
	1 258 791,91 €	378 208,87 €	1 637 000,78 €		1 185 974,72 €	451 026,06 €	1 637 000,78 €	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES ou via l'application Télérecoursitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

7 mai 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant le projet de budget primitif 2026 présenté par le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte, au niveau du chapitre, le budget primitif de la commune (budget principal) pour l'exercice 2026 tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

AUTORISE Madame le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Marie JAOUEN



Le secrétaire de séance,
Yves LÉVÉNEZ

